



Procès - verbal de la séance du Conseil municipal du 23 avril 2026

Le vingt-trois avril 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de Vignols, dument convoqué, s'est réuni, sous la présidence d'Alexandra DOUSSAUD, Maire.

Conseillers présents : Alexandra DOUSSAUD, Pauline PLAZE, Frédéric PRODEL, Sylvia TALLET, Florian PASCAREL, Céline BRAJON, Stéphane VEYSSEIX, Virginie PRODEL, Céline MEYNEN, Olivier SAVIGNAC, Virginie-Laure JULIEN, Alexandre MATHÉ.

Absents excusés : Marie-Paule RELIER, Lucas ROULET.

Absent : Steven BESSON

Procuration : Marie-Paule RELIER : procuration à Virginie-Laure JULIEN, Lucas ROULET : procuration à Olivier SAVIGNAC.

Quorum : 8

Convocation du 17 avril 2026

Secrétaire de séance : Sylvia TALLET

Compte rendu des décisions du Maire :

- Choix de Corrèze Ingénierie pour la maîtrise d'œuvre des travaux de Réfection de la route de la clé des champs
- Renonciation Droit de préemption urbain : section C635
- Renonciation Droit de préemption urbain : section AB 66, AB 351, AB 402 et C 637

DEL 2026-27 : Vote des taux d'imposition

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe, pour l'année 2026, les taux d'imposition suivants :

Taxe habitation (résidence secondaire) : 9,78 %

Taxe Foncière bâti : 44,60 %

Taxe Foncière Non bâti : 104,82%

Votants : 14 / Pour :14

DEL 2026-28 : Intégration des résultats du SITS au budget principal de la commune

Suite à la dissolution du SITS, les résultats budgétaires de celui-ci sont intégrés au budget des 3 communes (division des résultats en trois parts égales) :

- le résultat d'exploitation à reporter au 002 est de - 4 598,76€
- le solde de la section d'investissement à reporter au 001 est de 22 259,87€

Après intégration de ces résultats avec les résultats 2025 de la commune, celle-ci reprendra au BP les éléments suivants :

Recettes de fonctionnement au 002 : 160 791,43 € - 4 598,76€ = 156 192,67€

Dépenses d'investissement au 001 : - 38 219,19 € + 22 259,87€ = - 15 959,32 €

Votants : 14 / Pour :14

DEL 2026-29 : Vote du budget principal

Le conseil Municipal examine le projet du budget principal 2026, présenté par Madame le Maire et Frédéric Prodel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget principal 2026 :

Section de fonctionnement (vote au niveau du chapitre)

Dépenses : 752 136 €

Recettes : 752 136 €

Section d'investissement (vote au niveau du chapitre)

Dépenses : 382 995 €

Recettes : 382 995 €

Projets budgétisés : travaux de voirie, réalisation d'un terrain multi sport, achat de la licence IV de l'épicerie, achat de matériel, travaux de réfection de France Services (restes à réaliser). Des crédits sont également prévus pour le mur de soutènement de la place.

Votants : 14 / Pour :14

DEL 2026-30 : Vote du budget Lotissement

Le conseil Municipal examine le projet du budget lotissement 2026, présenté par Madame le Maire et Frédéric Prodel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget lotissement 2026 :

Section de fonctionnement (vote au niveau du chapitre)

Dépenses : 22 474,27 €

Recettes : 22 474,27 €

Section d'investissement (vote au niveau du chapitre)

Dépenses : 21 925,44 €

Recettes : 21 925,44 €

Votants : 14 / Pour :14

DEL 2026-31 : Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'octroyer les subventions suivantes :
Association des Parents Elèves RPI Vignols, Saint-Solve, Lascaux : 120 €
Comice Agricole de l'Ouest Corrèzien :150 €
Familles rurales Voutezac : 100 €

Votants : 14 / Pour :14

- Décide d'octroyer la subvention suivante :
Les restaurants du cœur : 50 €

Abstentions : 5 / Votants : 9 = Contre : 1 et Pour : 8

DEL 2026-32 : Aide voyage scolaire (collège)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une demande de Madame Carole Roche. Son fils, Timéo Pouyade, scolarisé en 4° a participé à un séjour organisé par le collège d'Objat, à Saint-Sorlin-d'Arves.

Elle sollicite la commune afin d'obtenir une aide pour le financement de ce voyage scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une aide financière de 75 euros à cette famille.

Votants : 14 / Pour :14

DEL 2026-33 : Composition de la Commission communale des impôts directs

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs.

Pour cela, le Conseil Municipal doit présenter à Monsieur le Directeur des Finances Publiques une liste de présentation de personnes. Douze personnes (6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants) seront retenues par le directeur des Finances Publiques.

Le Conseil, à l'unanimité, propose une liste de personnes.

Votants : 14 / Pour :14

DEL 2026-34 : Dépenses à imputer au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'avoir une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses afférentes au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques ».

Elle propose que les dépenses suivantes puissent être prises en charge, dans la limite des crédits inscrits au budget, au compte 623 :

ayant trait aux relations publiques, tels que, par exemple, le repas des aînés, les décorations de Noël, les frais de blanchisserie, les feux d'artifice, les concerts, les prestations et cocktails servis lors des manifestations officielles, inaugurations, commémorations, réunions publiques, cérémonies, vœux, fête votive ou autres...

Les fleurs, bouquets, gerbes, gravures, médailles, coupes, plaques et présents offerts à l'occasion de divers évènements comme lors de naissances, mariages, décès, départs, manifestation sportives, culturelles, économiques, cérémonies commémoratives et réceptions officielles....

Tous produits alimentaires ainsi que tous accessoires de service (nappage, serviettes, vaisselle, verres, couverts ...)

Le règlement de factures de sociétés ou troupes ou tout intervenant et autres frais et droits liés à ces prestations,

les récompenses ou cadeaux remis aux élèves de l'école communale, soit à l'occasion de fêtes, commémorations ou événement particulier, soit à la suite de la fin de la scolarité en élémentaire,

Les frais d'annonce, de publicité et de communication liées aux manifestations.

Votants : 14 / Pour :14

DEL 2026-35 : Recrutement agents contractuels de remplacement

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles (maladie...) ou à temps partiel.

Elle sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions exercées, de la qualification requise pour leur exercice et de l'expérience du candidat.

Votants : 14 / Pour :14

Questions diverses

Madame le Maire présente au Conseil les délégations accordées aux adjoints :

1^{ère} adjointe : Affaires scolaires et périscolaires /commerce et artisanat

2^o adjoint : Finances / Communication

3^o adjointe : Suivi France Services / affaires sociales et personnes âgées

4^o adjoint : Organisation et suivi des travaux / Suivi des agents techniques.

Madame le Maire indique au Conseil qu'un nouveau bureau de la FNACA va être constitué, suite au décès de son président.

Corrèze Habitat a été contacté au sujet de l'entretien des lieux communs des bâtiments. Un responsable s'est déplacé et s'est engagé à planifier les travaux.

Elle rappelle au Conseil l'organisation de la cérémonie du 08 mai 2026 et son déroulement Elle rappelle également l'organisation, le samedi 6 juin à 19h, à la salle polyvalente, de la plantation de l'arbre des élus suivie d'un apéritif dinatoire offert aux habitants (Mai communal organisé par les élus).

Pauline Plaze fait le point sur les manifestations à venir et indique travailler avec la directrice de l'école sur le PPMS.

Frédéric Prodel informe le Conseil qu'il travaille sur le site Internet de la commune, la climatisation de la salle polyvalente, le toit de l'épicerie, l'ordinateur de la bibliothèque, le contrat des photocopieurs et la connexion internet de l'école.

Sylvia Tallet rappelle que la commune organise une campagne de stérilisation/identification des chats libres avec le soutien de la Fondation 30 millions d'amis.

Il est envisagé d'organiser une réunion publique en collaboration avec le CAUE afin d'apporter aux administrés des conseils et des informations sur les aides relatives à l'amélioration de l'habitat.

Céline Brajon indique que Madame Duffaut, mairie de Saint Cyr la Roche, est la nouvelle présidente du syndicat Intercommunal Pays d'Art et D'Histoire Vézère Ardoise qui organise la manifestation « Les allumés ».

PV validé lors de la séance du Conseil Municipal du 05 juin 2026 (unanimité).

Le Maire : Alexandra DOUSSAUD

La secrétaire de séance : Sylvia TALLET

